

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-troisième séance – Mardi 3 mars 2020, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat*, *MM. Emmanuel Deonna, Stéphane Guex, Michel Nargi* et *Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 20 février 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 3 mars et mercredi 4 mars 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vous annonce, au nom du Conseil administratif, que l'organe communal de coordination et de conduite (ORCOC) a mis en place, mercredi dernier, le dispositif de prévention et de coordination qui concerne le coronavirus.

**La présidente.** Je vous coupe, Monsieur le magistrat, une seconde... S'il vous plaît, il y a une communication importante du Conseil administratif concernant le coronavirus. Je vous prie de bien vouloir écouter le message. Merci.

*M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.* Merci, Madame la présidente. Comme je vous le disais, le dispositif cantonal désigné sous l'appellation «organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle du canton de Genève» (ORCA) a été partiellement mis en œuvre et c'est le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé de M. Poggia, ainsi que la Direction générale de la santé, en particulier le médecin cantonal, qui sont responsables de toutes les questions liées aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Mais vous imaginez bien que la question du coronavirus et de sa propagation peut avoir des conséquences pour notre administration, ainsi que celle de toutes les communes. Aussi, s'agissant des manifestations, nous avons demandé des clarifications au département de M. Poggia. Nous sommes en train de traiter la question et d'obtenir des précisions sur les critères à mettre en œuvre au niveau cantonal et en particulier municipal. Il reste un certain nombre de zones d'interprétation dont nous devons discuter avec nos partenaires cantonaux.

Et s'agissant de la Ville, je vous le disais tout à l'heure dans le brouhaha de départ, le Conseil administratif a mis en place le dispositif ORCOC, défini par un règlement municipal et qui prévoit la mise en place, en tant qu'employeur, de mesures de prévention pour notre personnel. Mais nous réfléchissons également à

des plans de conduite et surtout de continuation de l'activité municipale en fixant des priorités, notamment si un certain nombre d'employés devaient manquer à l'appel en raison de dispositions sanitaires liées au coronavirus. En ce sens, le Conseil administratif a établi, comme le règlement le prévoit, une délégation du Conseil administratif que je préside... Je ne sais plus qui la préside, mais en tout cas M. Kanaan, M<sup>me</sup> Alder et moi-même en sommes membres.

Cette délégation se réunit en tant que de besoin, mais elle a surtout mis en place un certain nombre de groupes de travail, à chaque fois présidés par le commandant du Service d'incendie et de secours, lesquels discutent autant de fois que nécessaire avec une vingtaine de cadres de l'administration à propos de toutes les questions liées au coronavirus et ses implications. Et il y a bien évidemment la question de la coordination avec les autorités cantonales. Je voulais juste vous le signaler parce que cet élément n'est pas encore public.

Soyez en tout cas assurés que le Conseil administratif ainsi que les cadres de l'administration veillent à faire en sorte que cette situation soit le moins dommageable possible pour les administrés, tout en protégeant nos collaborateurs en vertu des recommandations de l'OFSP. Voilà ce que je pouvais vous dire à titre liminaire à ce jour.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera absente durant cette séance et demain, mais elle sera présente ce soir à 20 h 30. M. Guillaume Barazzone annonce pour sa part qu'il sera absent demain à la séance de 20 h 30.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), qui doit nous regarder à la télévision depuis son lit d'hôpital. Elle a été opérée, elle va très bien. En ce qui concerne le fonctionnement du SCM en son absence, c'est M<sup>me</sup> Valérie Henot qui assure l'intérim. Pour toutes les questions d'importance et de signatures, MM. Gionata Buzzini, secrétaire général, et Olivier Burri, son adjoint, sont à la disposition du SCM et attentifs à ce qui s'y passe. Tous les deux suivront aujourd'hui nos débats et, dorénavant, il y en aura toujours un des deux avec nous. Nous les remercions de leur présence. Vous le savez, le SCM a déménagé au 44, rue de la Coulouvrenière. Les locaux ont l'air confortables, c'est lumineux et tout le monde semblait content quand j'y suis allée.

Le SCM vous a transféré le 11 février 2020 par messagerie électronique un courrier du secrétaire général, M. Gionata Buzzini, nous faisant part d'un courrier de la Fondation du Grand Théâtre. M<sup>me</sup> Martine Sumi devait lire ce courrier... (*Remarque.*) Elle s'occupe des urgences... M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier veut-elle bien

lire cette lettre? On a demandé qu'elle soit lue... Alors c'est M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer qui la lit.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 27 janvier 2020

*Concerne:* Fondation du Grand Théâtre de Genève

Madame la maire,  
Madame la conseillère administrative,  
Messieurs les conseillers administratifs,

Le 4 décembre 2019, le Conseil municipal a accordé à la Fondation du Grand Théâtre (FGTG) un crédit extraordinaire d'un montant de 1 871 692 francs, en vue de couvrir le déficit de la saison 2018/2019, saison marquée par le retard de chantier et par la transition de direction. En revanche, il n'a pas accepté la clause d'urgence, dont l'objectif était de pallier le manque de trésorerie de la FGTG avant le versement de la subvention ordinaire de la Ville de Genève au mois de janvier 2020.

Pour venir au secours de la FGTG, un mécène a accepté d'avancer le paiement de sa subvention prévue au budget et attendue dans le courant du premier semestre 2020. Le versement reçu le 20 décembre 2019 a permis in extremis de procéder au paiement de toutes les créances et des salaires. Il ne s'agit donc pas de ressources supplémentaires. Cette solution a pu être trouvée grâce à l'obligeance du généreux mécène à l'égard de la FGTG.

Nous nous permettons de souligner que, pour préserver les bonnes et précieuses relations avec ses mécènes et ne pas risquer de compromettre les liens de confiance établis au fil des ans, la FGTG doit absolument éviter à l'avenir de recourir dans l'urgence à la sollicitude de ses mécènes. Ce dernier recours est et doit rester exceptionnel.

Ainsi, des solutions pérennes devraient être trouvées pour que la FGTG ne soit plus confrontée à ce type de situation qui génère des inquiétudes légitimes.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, l'expression de nos sentiments dévoués.

*Lorella Bertani, présidente  
et Carole Trousseau, secrétaire générale*

**La présidente.** Toujours pour les correspondances, vous avez reçu par courriel, le 18 février 2020, le procès-verbal de la constatation de l'entrée en force de la décision de l'Association des communes genevoises du 20 novembre 2019 approuvant la participation du Fonds intercommunal à l'octroi à la Ville de Genève d'une subvention d'investissement extraordinaire de 800 000 francs en faveur de la Nouvelle Comédie.

Vous avez également reçu les décisions du Conseil d'Etat approuvant le budget 2020 voté par le Conseil municipal; elles nous ont été transmises par messagerie électronique le 20 février 2020.

Je vous informe que les nouveaux objets déposés lors de la session de février seront annoncés lors de la présente session et donc datés du 4 mars. En effet, la séance du mercredi 5 février 2020 ayant été levée à 22 h 45 à la suite d'une motion d'ordre, ces nouveaux objets n'ont dès lors pas pu être inscrits à l'ordre du jour de cette session-là.

Je vous rappelle que les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sont liés. Sont également liés tous les rapports relatifs aux notes de frais du Conseil administratif, à savoir les rapports M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A, R-228 A et R-231 A.

Enfin, pour celles et ceux qui arrivent toujours très en avance dans cette salle ou dans ce bâtiment, sachez que dorénavant les portes ne seront ouvertes qu'à 16 h 15 le mardi. Il n'est pas nécessaire de vous présenter à 15 h, à 15 h 30 ou même 16 h, elles ne seront pas ouvertes pour nous. Le mardi, ce n'est donc pas avant 16 h 15. Le mercredi, les portes seront ouvertes dès 17 h. Entendez-le bien parce qu'il y a effectivement quelques petits problèmes avec la sécurité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) concernant les personnes qui arrivent très en avance. On nous demande d'être très clairs à ce sujet pour des raisons de sécurité liées à cette salle. En outre, sa location nous est facturée. Il est donc nécessaire de bien respecter ce que nous avons décidé.

Dernière communication, de la présidente cette fois. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, lors de notre dernière session, j'ai prononcé un mot malheureux, alors que le micro était ouvert, à la suite du dépôt d'une motion d'ordre à 22 h 45 demandant de lever la séance en l'absence d'un ou une membre du Conseil administratif, tandis que nous étions en plein débat. Je tiens à dire que ce mot ne s'adressait à personne en particulier dans cette assemblée. C'était un mot d'humeur à la suite du dépôt de cette motion d'ordre. Pour avoir prononcé ce mot d'humeur peu approprié dans cette enceinte, je vous présente des excuses à vous tous et toutes, ainsi qu'au public qui suit nos débats à la télévision.

5582

SÉANCE DU 3 MARS 2020 (après-midi)  
Budget de fonctionnement 2020 de la Fondetec

**4. Budget de fonctionnement 2020 de la Fondetec (D-32.8).**

**fondetec**

fondetec  
ville de Genève

3, rue Hugo-de-Senger  
1205 Genève

t (+41) 022 338 03 60  
f (+41) 022 338 03 69

fondetec@fondetec.ch  
www.fondetec.ch

Madame  
Marie-Pierre Theubet  
Présidente  
Conseil municipal de la Ville de Genève  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 13 janvier 2020  
Réf : RC

Concerne : **budget 2020 de la Fondetec**

Madame la Présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève,

Conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts qui régissent notre Fondation, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe le budget 2020 de la Fondetec voté en séance plénière de notre Conseil de fondation tenue le 19 décembre 2019.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente et demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Madame La Présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, nos meilleures salutations.

**Fondetec**



Catherine Jacquier  
Vice-présidente



Anne-Marie GISLER  
Présidente

Annexe : budget 2020  
Copies à : Secrétariat du Conseil municipal de la Ville de Genève  
Présidente Commission des finances – Mme Anne Carron

**Une fondation  
Ville de Genève**

www.ville-geneve.ch



SÉANCE DU 3 MARS 2020 (après-midi)  
Budget de fonctionnement 2020 de la Fondetec

5583

PLAN DE TRESORERIE 2020	débiter/moins à partir												28.01.2020
	mois 1 jan.20	mois 2 fév.20	mois 3 mars 20	mois 4 avr.20	mois 5 mai.20	mois 6 juin.20	mois 7 juil.20	mois 8 août.20	mois 9 sept.20	mois 10 oct.20	mois 11 nov.20	mois 12 déc.20	
<b>(E) ENTRÉES DE LIQUIDITÉS</b>													
Remboursements crédits	127 961	172 170	172 202	135 936	130 931	136 182	136 955	130 966	134 225	134 478	129 950	128 368	1 585 371
Autres des adhérents	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	60 000
Autres des bénévoles	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	60 000
Loyers des biens fonds locaux	147 235	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	151 185	1 811 300
Libération franchise recouvrement	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	7 200 000
<b>Total (E)</b>	<b>142 996</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>648 995</b>	<b>8 041 991</b>
<b>(S) SORTES DE LIQUIDITÉS</b>													
Prépaiement des charges de biens, services et autres													
Charges déduction	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	140 524	1 686 288
Charges financières	415	415	415	415	415	415	415	415	415	415	415	415	5 000
Charges de personnel	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	72 000
Impôts et taxes	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	2 880 000
Libération crédits (décisions antérieures)	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	2 880 000
Libération crédits (décisions 2020)	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	398 939	4 787 288
<b>Total (S)</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>398 939</b>	<b>4 787 288</b>
<b>SOLDE FLUX FINANCIERS (E - S)</b>	<b>-242 233</b>	<b>201 916</b>	<b>371 062</b>	<b>69 182</b>	<b>-100 223</b>	<b>388 178</b>	<b>-187 139</b>	<b>-186 938</b>	<b>-386 221</b>	<b>-182 276</b>	<b>-195 274</b>	<b>381 364</b>	
Liquidités début	1 137 545	883 301	1 138 217	763 416	622 597	631 774	1 019 953	830 153	634 665	1 019 866	877 408	631 683	
Liquidités fin	883 301	1 138 217	763 416	622 597	631 774	1 019 953	830 153	634 665	1 019 866	877 408	631 683	1 012 947	
perles substitués												200 000	
solde au 31/12/2019	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	
solde au 31/12/2020	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	
débitants bruts fin	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	752 057	
redevance déjà encaissée débit	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	
redevance déjà encaissée fin	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	



# SÉANCE DU 3 MARS 2020 (après-midi)

## Budget de fonctionnement 2020 de la Fondetec

5585



### BUDGET 2020 ET PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2020 - 2023

#### investissements

intitulé	Montant à engager	taux d'amortissement	Investissements comptes 2019	Investissements projet budget 2020	Investissements projet plan 2021	Investissements projet plan 2022	Investissements projet Plan 2023
<b>investissements immobilisations corporelles</b>							
investissements informatique		20.00%	14727.05	5'000.00			
investissements machines de bureau		20.00%	4'560.10				
investissements installations sécurité et contrôle		20.00%	13'589.65				
<b>total investissements immobilisations corporelles</b>			<b>20'876.80</b>	<b>5'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>investissements immobilisation incorporelles</b>							
new investissement outils informatique							
investissement total CHF 210'000	170'000.00	20.00%	40'000.00	70'000.00	50'000.00	50'000.00	
<b>total immobilisations incorporelles</b>			<b>40'000.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>total investissements immobilisations corporelles et incorporelles</b>			<b>60'876.80</b>	<b>75'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>

#### Amortissements

intitulé	solde à amortir	Montant à engager	taux d'amortissement	Amortissements Comptes 2019	Amortissements projet budget 2020	Amortissements projet plan 2021	Amortissements projet plan 2022	Amortissements projet Plan 2023
<b>Immobilisations corporelles</b>								
meuble existant	44'982.11		12.50%	22'406.30	8'199.60	5'936.45	4'418.50	2'903.50
informatique existant	38'069.54		20.00%	9'143.45	7'324.35	6'032.50	6'524.85	6'142.60
informatique new investissement		5'000.00	20.00%	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
matériel stand existant	0.00		20.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
machines de bureau existant	5'839.10		20.00%	1'397.75	1'397.75	1'219.60	912.00	912.00
travaux existant	111'729.27		10.00%	30'559.90	30'559.90	28'556.05	13'851.10	3'052.95
installations sécurité et contrôle existant	2'248.90		20.00%	716.80	578.25	317.95	317.95	317.85
<b>total amortissements immobilisations corporelles</b>				<b>64'624.20</b>	<b>50'069.85</b>	<b>44'282.65</b>	<b>27'024.40</b>	<b>14'328.80</b>
<b>Immobilisation incorporelles</b>								
logiciel et site internet existant	50'246.55		20.00%	14'882.90	9'838.90	8'983.55	8'731.15	8'000.00
solde investissements apperigine		170'000.00	20.00%		14'000.00	24'000.00	34'000.00	34'000.00
<b>total amortissements immobilisations incorporelles</b>				<b>14'882.90</b>	<b>23'838.90</b>	<b>32'963.55</b>	<b>42'731.15</b>	<b>42'000.00</b>
<b>total amortissements immobilisations corporelles et incorporelles</b>				<b>79'507.10</b>	<b>73'708.75</b>	<b>77'256.20</b>	<b>69'755.55</b>	<b>56'328.80</b>

*Préconsultation*

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe proposent de traiter cet objet sur le siège. (*Remarque.*) Il y a un problème technique. En effet, je n'arrive pas à éteindre mon micro... Ça ne marche pas pour vous non plus... Nous levons la séance quelques minutes, le temps que les techniciens de l'OMM puissent régler notre problème. Ne partez pas.

*(La séance est suspendue de 17 h 45 à 17 h 52.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, c'est réparé. Nous en étions au divers D-32.8, relatif au budget de fonctionnement 2020 de la Fondetec. Le bureau et les chefs de groupe ont proposé de traiter cet objet sur le siège. A cette fin, je vous fais donc voter l'entrée en matière sur la résolution R-260.

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la résolution est mise aux voix; elle est acceptée par 40 oui contre 1 non (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 48 oui contre 1 non (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Considérant:

- l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

le Conseil municipal déclare approuver le budget de fonctionnement 2020 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

*Il est pris acte du divers D-32.8.*

**La présidente.** Il y a quelques micros qui ne marchent pas... Ces messieurs techniciens sont en train de regarder mais je pense qu'on peut continuer. Il y a beaucoup de micros qui posent problème ou c'est seulement celui de M<sup>me</sup> Corpataux? Nous poursuivons avec le point suivant en attendant...

## 5. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-417, «Pour que le square situé à l'angle rue Liotard et avenue Wendt ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité»;
- P-418, «Remise en ordre de deux chemins au parc Bertrand»;
- P-419, «Contre l'augmentation des tarifs de crèche!».

## 6. Questions orales.

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Avec le réchauffement climatique, on assiste dans les villes à une prolifération de rats. J'ai pu le constater moi-même hier soir à la place de Longemalle, une place qui tient particulièrement au cœur de M. Pagani. (*Brouhaha. La présidente frappe du marteau.*) J'aurais souhaité savoir ce qui est entrepris par la Ville ou par l'Etat, le cas échéant en coordination avec la Ville, étant donné que ce phénomène se manifeste maintenant avec une certaine ampleur en ville, notamment autour du lac. Donc qu'en est-il? Telle est la question que je pose à nos magistrats.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Eh bien, c'est tout simple, Monsieur le conseiller municipal. Il faut s'adresser au Canton. C'est lui qui est responsable de la dératisation. Il y a un service d'hygiène. Je vous propose de lui envoyer un petit courriel. Vous le faites d'ailleurs très poliment à mon intention en ce qui concerne les trous dans les routes. C'est la même chose pour les rats. C'est le Canton.

**M. Pierre Gauthier** (HP). En l'absence de M<sup>me</sup> Salerno, je ne sais pas qui pourra répondre à cette question. La semaine dernière, plus de 200 employés de la Ville de Genève se sont réunis devant le Palais Eynard, aux Bastions, pour manifester leur mécontentement, car le Conseil administratif a supprimé les indemnités dues au personnel, que celui-ci reçoit pour accomplir les tâches les plus pénibles et les plus dangereuses. Cette situation est inacceptable à plusieurs égards. Il faut d'ailleurs souligner que cela concerne le personnel dont le salaire est le plus bas et qui travaille dans les services dont les tâches sont les plus pénibles.

Comment le Conseil administratif, qui se targue d'avoir une politique des ressources humaines sociale et exemplaire, peut-il agir de cette façon totalement antisociale alors qu'il est composé d'une majorité d'élus qui se prétendent de gauche?

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Salerno vous répondra demain. La parole est à M. Guy Dossan.

**M. Guy Dossan** (PLR). Merci, Monsieur le vice-président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Je souhaiterais savoir comment sont faits les contrôles sur nos bâtiments publics, car la fermeture du Petit Casino du jour au lendemain m'a laissé un peu perplexe. Est-ce qu'on doit s'attendre à d'autres choses comme ça? D'habitude, nous étions avertis assez à l'avance. Là, il ne s'est rien passé; je me dis que personne n'est jamais monté sur cette toiture... Je suis donc inquiet pour nos autres bâtiments.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous expertisons régulièrement l'ensemble des bâtiments, des ponts, des routes... Dans le cas présent, nous avons mandaté un ingénieur en vue de la préparation de la rénovation du Casin, du Petit Casino. *(Ndlr: le Casino Théâtre.)* Cet ingénieur s'est promené dans les combles, il a fait des analyses et constaté que le toit était une accumulation de plusieurs accroches qui avaient des faiblesses en certains endroits. Il nous a rendu un rapport disant qu'il ne garantissait pas la stabilité du toit.

Un rapport antérieur disait que la stabilité du toit était garantie, sauf en cas de neige. C'est pourquoi nous avons mis des serpentins pour éviter que la neige ne s'accumule sur le toit. Cette mesure n'a pas suffi, alors nous avons pris des

mesures de sécurité, comme il se doit, pour ne pas risquer que ce toit s'effondre, conformément aux demandes de cet ingénieur. C'est d'ailleurs paru dans la presse. Je remercie celle-ci d'avoir fait diligence dans cette affaire, ainsi que mon collègue Sami Kanaan et les comédiens qui ont très rapidement trouvé d'autres solutions.

Malheureusement, des investigations plus précises nous laissent penser qu'il faudra non seulement étayer mais aussi entreprendre rapidement des travaux. Je viendrai le cas échéant avec un crédit d'étude pour faire en sorte que ceux-ci soient menés rapidement. Nous pensions les effectuer dans deux ans, mais nous devons malheureusement – ou peut-être heureusement – prendre des mesures afin de mener ces travaux plus tôt.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Comme M. Pagani l'a dit, la fermeture assez subite du Casino Théâtre est un sujet de préoccupation qui a mis en difficulté de nombreux acteurs culturels de la Cité, petits et grands, dans tous les registres, puisque c'est une salle très utilisée. On la connaît bien sûr pour la Revue qui a lieu à l'automne, mais de nombreux autres acteurs l'utilisent tout l'hiver et au printemps: le Festival du rire de Genève, le Simply Theatre anglophone, Voix de Fête...

Il y a donc eu un travail extrêmement acharné du Service culturel avec les entités concernées afin de trouver des solutions, par exemple à la Cité Bleue, à l'Alhambra, au Bâtiment des Forces-Motrices dans certains cas... La Comédie de Genève, au boulevard des Philosophes, offrirait une option intermédiaire puisqu'elle ferme ce printemps pour de bonnes raisons, en l'occurrence pour déménager à la Nouvelle Comédie, à la gare des Eaux-Vives. Mais nous ne savons pas encore combien de temps la fermeture du Casino Théâtre va durer. J'attends des précisions de M. Pagani à ce sujet.

Il y a deux scénarios, je tiens à le dire. Soit il suffit d'étayer la salle et elle pourra être rouverte jusqu'au chantier principal, de toute manière prévu dans deux ans pour la machinerie et l'assainissement du bâtiment, soit on la ferme d'emblée maintenant pour le chantier principal. Ça change complètement la donne, c'est évident.

Nous sommes aussi en contact avec la Revue bien sûr, qui doit avoir lieu comme prévu, que ce soit les répétitions ou les représentations.

Tout est entrepris pour qu'il n'y ait pas d'annulations, en tout cas pour cette raison-là, puisqu'il y en a eu pour cause de coronavirus, mais c'est une autre histoire. Le principe de précaution a effectivement prévalu ici.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente.)*

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, spécialement à celui de ses membres qui restera le plus longtemps ce soir et demain soir. C'est pour savoir à quelle heure il quittera cette salle. (*Rires*). Nous pourrions ainsi organiser nos soirées. Est-ce que nous devons enregistrer les séries ou est-ce que nous serons à temps à la maison pour les regarder en direct?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous m'avez dénoncé à la Cour des comptes de manière complètement absurde. (*Brouhaha.*) Et par votre intervention, vous venez de faire maintenant la démonstration de votre impolitesse, que je trouve déplorable. Permettez-moi de ne pas accéder à votre demande comme ça, aussi facilement, parce qu'il y a des moments où on en a marre. (*Exclamations.*)

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). Ma question s'adresse à qui de droit. (*Brouhaha.*) Lors de la session précédente...

**La présidente.** S'il vous plaît, il y a trop de bruit dans la salle. S'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Annick Ecuyer.* Merci. Lors de la session précédente, des propos iniques et clairement xénophobes ont été tenus dans cette enceinte. Je parle des allégations sur les mineurs non accompagnés, affirmant que la plupart viennent d'Algérie ou du Maroc, ne sont pas de véritables mineurs, ni des réfugiés, et surtout qu'ils sont des délinquants. Il y eut refus d'intervention de la part de la présidente. On peut cracher sur des gosses en difficulté en toute impunité parce qu'ils sont étrangers?

Je comprends que la présidente subisse une énorme pression de la part de la majorité et qu'elle se retrouve trop souvent dans un climat hostile. C'est tout à son honneur de présider dans des conditions aussi difficiles. Il est cependant inacceptable que ce délibératif laisse passer de telles interventions sans la moindre réaction, sans le moindre avertissement; et ce n'est de loin pas la première fois. Si le but est de ne pas donner de plateforme à de tels propos...

**La présidente.** Vous avez une question, Madame la conseillère municipale?

*M<sup>me</sup> Annick Ecuyer.* Je rappelle que ces débats sont télévisés et que le parti en question est déjà le premier parti national, de plus membre du Conseil fédéral,

malgré les multiples campagnes et interventions publiques racistes, xénophobes, sexistes, homophobes et transphobes de ses membres.

**La présidente.** Madame la conseillère municipale, votre question, s'il vous plaît.

*M<sup>me</sup> Annick Ecuyer.* Je vais y arriver...

**La présidente.** Mais vous n'avez qu'une minute, Madame la conseillère municipale!

*M<sup>me</sup> Annick Ecuyer.* Oui, si vous ne me coupez pas, je le ferai! (*Exclamations.*) Cette politique du silence a connu un échec cuisant, et c'est peu de le dire. En tant que conseillère municipale, je refuse de laisser faire ce qui se fait ici. Je refuse que le Conseil municipal de la Ville de Genève soit un lieu d'expression décomplexée des idées nauséabondes d'une extrême droite fondamentalement opposée aux droits humains. (*Protestations.*) J'invite le Conseil administratif à prendre position lorsque cela se produit. (*Protestations.*) J'invite le bureau et plus particulièrement la présidence qui en a le pouvoir et le devoir à avertir la...

**La présidente.** On coupe le micro, Madame la conseillère municipale. Micro coupé! Monsieur von Arx, vous avez la parole.

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Merci, Madame la présidente. J'ai beaucoup de chance de pouvoir prendre la parole maintenant pour montrer l'image d'un Conseil municipal qui prend ses responsabilités. Et là on est en train de faire une démonstration incroyable... Alors j'essaierai de poser une question positive à M. Pagani.

Monsieur Pagani, vous qui défendez régulièrement les travailleurs et les travailleuses – j'allais dire dans votre profession – dans votre engagement, pourquoi n'avez-vous pas aidé davantage les travailleurs indépendants qui ont subi les dommages collatéraux et directement dus à la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse à la gare de Champel et à la gare des Eaux-Vives? Des commerçants ont dû faire face à de gros problèmes pendant huit ans. Ils ont prétendu que vous n'aviez pas daigné les écouter, les rencontrer ni même leur proposer une solution afin de soutenir un peu leur commerce. Merci de me répondre.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Pagani vous répond... Il doit allumer son micro.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Ah oui? C'est allumé... Bonjour, Madame la présidente.

**La présidente.** Hé, bonjour...

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* C'était juste pour vérifier si c'était allumé.

Monsieur le conseiller municipal, vos informations sont erronées. Je prends le cas de la pharmacie qui se trouve à l'entrée de l'émergence du Léman Express à Champel. Nous avons été interpellés par cette personne et nous avons trouvé des solutions à l'amiable parce qu'on en a la possibilité. D'autres commerçants, eux, ont réclamé des indemnités à hauteur de – je n'ose pas le dire – disons à des hauteurs vertigineuses. Malheureusement, et je le regrette, les conditions-cadres, les règlements et les lois qui régissent notre municipalité ne nous ont pas permis de les indemniser. Croyez bien que je le regrette. Toujours est-il que je n'ai pas vu ces personnes venir s'asseoir en face ou à côté de moi pour essayer de trouver des arrangements. Nous en avons cependant trouvé avec d'autres, auxquelles nous avons versé des indemnités, quand il s'est agi de déplacer les commerçants du no man's land qu'était cette friche ferroviaire des Eaux-Vives.

**M. François Mireval (S).** Ma question concerne le chantier de l'école des Pâquis. Le mois dernier, la presse locale s'est fait l'écho de la présence d'amiante qui a entraîné l'interruption du chantier. On pourrait formuler plusieurs questions. Celle qui me paraît la plus immédiate, c'est comment se fait-il qu'il n'y ait pas un contrôle plus systématique, d'autant plus dans les écoles, sachant qu'une majorité des bâtiments de la municipalité contiennent de l'amiante? Comment se fait-il que ce soit un ouvrier qui ait donné l'alerte?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il faut savoir qu'il y a de l'amiante partout, même sous la moquette ici, dans les colles, dans les peintures... Tout ça a été fait dans les années 1970, 1980, 1990, voire dans les années 2000.

Toutes les entreprises qui interviennent dans la déconstruction sont formées et doivent respecter un certain nombre de normes. Malheureusement, l'enquête que nous avons menée a révélé que l'entreprise concernée n'avait pas mis en œuvre les normes usuelles. Je dois l'annoncer ici, nous avons mis un terme à son contrat.

C'est un scoop, Madame la présidente. Des mesures ont été prises contre cette entreprise et j'entends le cas échéant la poursuivre pour non-respect des normes qu'elle était censée respecter.

**M. Ulrich Jotterand (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je veux revenir sur ces fameux seuils destinés aux cyclistes. J'avais donné l'exemple du seuil qui se trouve sur le passage des Alpes en direction de la rue des Gares et on m'avait répondu qu'il s'agissait d'un problème de finition de chantier, de travaux.

Je me suis intéressé de plus près au seuil du virage que l'on emprunte quand on descend la rue Voltaire et qu'on veut prendre la rue de Malatrex en direction de Saint-Jean. Là, le seuil à l'intention des cyclistes a une hauteur de près de 5 cm. Alors il y a naturellement un danger pour les cyclistes qui veulent prendre ce virage. Qu'est-ce qui justifie des seuils pareils pour les cyclistes, alors que le seuil à l'intention des piétons, juste à côté, mesure moins de 2 cm?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Ce qui justifie que le seuil d'à côté fait moins de 2 cm, c'est un accord que nous avons passé avec les personnes en situation de handicap, notamment les personnes aveugles, afin qu'elles puissent repérer la fin du trottoir et se mouvoir dans de bonnes conditions. Par contre, Monsieur Jotterand, vous n'êtes pas le seul à avoir signalé ce genre d'anomalies pour les seuils des cyclistes, car c'est une anomalie. J'ai relayé ces signalements à MM. Betty et Morand, responsables du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, afin que nous mettions cela aux normes et remédier ainsi à ce problème.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à M. Jean-Pascal Cattin.

**M. Jean-Pascal Cattin (MCG).** Merci, Madame la présidente. En dépit des brillants propos exprimés par M. Barazzone, vous me permettez d'insister. Lors de la dernière session, je l'avais sollicité afin qu'il fasse pression sur les autorités compétentes en vue de suspendre provisoirement la ligne Pékin-Genève d'Air China.

Même si ce n'était pas mon propos, je rappelle à toutes fins utiles qu'une pandémie est une épidémie qui se répand sur deux continents, par conséquent sur plusieurs pays. Force est de constater que, si nous n'y étions pas encore tout à fait, nous nageons un mois plus tard à minima en pleine crise sanitaire. Les commentaires que j'ai reçus étaient donc tout à fait à côté de la plaque. Le train – ou plus exactement l'avion – étant passé, il est nécessaire de monter au stade supérieur.

Je demande par conséquent si on pourrait imaginer que des renseignements soient recueillis dans les avions mêmes et que des contrôles sanitaires élémentaires – une simple prise de température – soient effectués sur les passagers provenant de zones à risque à l’aéroport, qui reste un point d’entrée de ce virus.

L’esprit de Genève ne jugerait-il pas que ces mesures sont indispensables? Le but n’est naturellement pas de provoquer des sentiments anxieux dans la population mais bien de tenir jusqu’à l’arrivée des températures plus élevées du mois de mai, tout en espérant que ce virus disparaîtra alors de lui-même. Je réclame l’application du principe de précaution en vue de tenter de contenir la propagation de ce virus le plus efficacement possible.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je réponds que votre question est en réalité de compétence cantonale, voire fédérale, Monsieur le conseiller municipal. Nous ne pouvons donc pas y répondre. Je vous incite à la poser directement aux autorités cantonales compétentes par courrier ou par l’entremise de votre groupe au Grand Conseil.

**M. Thomas Zogg (MCG).** Ma question s’adresse à M. Sami Kanaan. Une personne d’origine étrangère m’a informé avoir reçu de sa part une lettre en lien avec les prochaines élections municipales. Nous avons appris de surcroît que certains fonctionnaires avaient été mobilisés, semble-t-il, dans le cadre de la campagne de M. Kanaan. Ma question est donc la suivante. Quels sont les moyens de la Ville engagés dans le cadre de la campagne de M. Kanaan pour les élections communales 2020?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je ne vois pas de quel courrier émanant de moi vous parlez. Je n’ai pas envoyé de courrier à des personnes d’origine étrangère. En outre, il n’y a évidemment pas de moyens de la Ville de Genève engagés dans une campagne électorale; M. Pierre Gauthier a déjà posé cette question à la dernière session, je crois.

En ce qui me concerne, la campagne électorale est gérée par mon parti, avec les moyens du parti, constitués exclusivement des cotisations des membres et des revenus issus des jetons de présence des élus liés au Parti socialiste, y compris d’ailleurs ce que je verse moi-même en tant que magistrat.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. La parole est à M. Rémy Burri. Il n’est pas là... Il arrive!

**M. Rémy Burri** (PLR). Merci pour votre patience, Madame la présidente. Désolé, j'étais justement allé vérifier si ma demande de prise de parole avait bien été prise en compte.

Ma question s'adresse à M. Pagani. Je voulais savoir, Monsieur Pagani, quand vous avez prévu de terminer l'aménagement de la zone de rencontre du quai des Bergues, ce magnifique projet qui a longtemps été porté par la commission des travaux et des constructions et qui a été accepté à la quasi-unanimité dans cette enceinte. Aujourd'hui, ce quai est minéral et ça s'arrête là, alors que le projet initial prévoit une finalisation plutôt bien végétalisée, avec un équipement en poules qui font cruellement défaut.

Je me demandais si vous n'aviez pas espéré abandonner ce projet, étant donné la pression que vous subissez pour le transformer en zone piétonne au lieu de le maintenir en une magnifique zone de rencontre végétalisée.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** M. Burri aligne une fois de plus les noix sur un bâton, c'est le cas de le dire... Dans quinze jours, nous installerons définitivement les bancs selon le plan validé en autorisation de construire, ainsi que les bacs à fleurs qui étaient en production jusqu'à la fin du mois de février. Nous empêcherons par ailleurs le trafic de transit dans Saint-Gervais, puisque je vous rappelle que, sur cent voitures qui passent dans Saint-Gervais, septante transitent pour gagner quelques minutes.

En ce qui concerne l'aménagement, nous sommes en train de discuter avec les commerçants et toutes les personnes impliquées dans ce projet pour faire un essai de mise en place d'une zone analogue à celle de la Vieille-Ville. Là aussi, je donne un scoop. Cela permettrait aux uns et aux autres, l'été venant, bien qu'on se demande s'il ne vient pas déjà, d'exploiter les terrasses le soir d'une manière tout à fait conviviale et enfin correcte sur ce quai.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le projet de passerelle cyclable du Mont-Blanc. J'aimerais savoir, et plusieurs habitants avec moi, où en est ce projet.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Le Conseil municipal nous a octroyé un crédit d'étude et nous sommes en train de rendre des conclusions, comme il se doit, en ce qui concerne les trois variantes, à savoir la variante parallèle au pont du Mont-Blanc, la variante légèrement inclinée et la variante résultant du concours.

Nous vous présenterons assez rapidement le résultat de ces études qui nous permettront de choisir la proposition de passerelle, avec l'accord de la Compagnie générale de navigation, du Canton et du Conseil municipal. Nous n'avons pas renoncé à ce bel ouvrage qui permettra aux piétons de circuler enfin autour de la rade sans être coincés avec les vélos, les voitures et d'autres personnes qui utilisent le trottoir actuellement.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Lors d'un débat sur le traitement et le tri des déchets que nous avons eu au Petit-Saconnex, la question des mégots a été posée et M<sup>me</sup> Zoe Cimatti, ingénieure en gestion des déchets à l'Etat de Genève, a répondu qu'un des problèmes des mégots était leur couleur naturelle, c'est-à-dire blanc ou beige.

C'est vrai qu'on s'est dit, en discutant lors de ce débat, que des mégots rouge pétant par terre choqueraient peut-être davantage le public et que les gens éviteraient de les jeter par terre. Ma question est la suivante: une telle décision se prend-elle au niveau fédéral, voire à un échelon supérieur? Pourriez-vous relayer une proposition de ce type? C'est-à-dire faire en sorte que les mégots de cigarette aient une couleur plus voyante et plus désagréable, qui ne prêle pas à confusion en laissant penser que c'est quelque chose de naturel, cela afin d'aider le public à être plus vigilant et à mieux s'occuper de ce déchet-là. Si vous avez une idée...

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Barazzone, avez-vous une idée?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** J'ai une idée assez concrète sur le fait que ça ne relève en tout cas pas de compétence municipale, ni de compétence cantonale, pas même de compétence fédérale. A mon avis, ça dépend de directives européennes, voire de normes internationales. Si vous voulez faire en sorte que les mégots, donc les cigarettes, soient d'une autre couleur, je vous incite à contacter votre groupe à Berne afin qu'il dépose des motions et des projets de loi dans ce sens, pour autant que cela soit possible.

**M. Jean Zahno (UDC).** Ma question est adressée à M<sup>me</sup> la maire Sandrine Salerno. Elle concerne le document de présentation des comptes 2019 et en particulier la partie qui concerne les intérêts de la dette. A la rubrique «Dette», s'agissant de la référence du taux Libor à six mois, la colonne «taux Libor» était

vide, donc sans chiffres de référence. Je suis surpris car, à six mois, cela donne deux échéances. Il devrait donc y avoir deux références. Il serait utile, pour faciliter la compréhension des chiffres, d'avoir les deux taux: l'un, payé, l'autre, à recevoir.

Pourriez-vous, lors de la présentation des comptes 2019, indiquer ces deux chiffres aux échéances suivantes: 19 mars, 19 septembre, 5 mai, 5 novembre, 20 septembre, 29 mars, 13 avril et 13 octobre?

**La présidente.** M<sup>me</sup> Salerno est absente et vous répondra ultérieurement, Monsieur Jean Zahno. La parole est à M. Pascal Spuhler.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Merci, Madame la présidente. Je reviens sur une question que j'ai posée au mois de janvier concernant la fermeture de la rue de Berne. Cette fermeture a été imposée par le Conseil administratif, alors que la population avait voté contre cette fermeture en septembre 2012. Le bas de la rue du Môle est fermé aussi, peu avant le croisement avec la rue de Berne.

Comme il y a des travaux en haut de la rue du Môle, beaucoup de gens qui entrent dans cette rue se retrouvent coincés en bas et font demi-tour. Il me semble que si ce qu'on voulait était d'éviter la circulation à cet endroit-là, l'exercice est assez raté, puisque beaucoup de gens se retrouvent coincés et font des manœuvres pas possibles dans cette rue du Môle. Et je ne parle même pas des deux-roues qui, eux, passent allègrement à côté des poteaux censés interdire le passage.

Je me demande donc, et j'adresse cette question plutôt à M. Pagani, s'il y a moyen de suspendre cette interdiction de passage à la rue du Môle, en attendant que les travaux sur les bâtiments en haut de la rue soient terminés, afin que la signalétique routière soit correctement visible et que les gens arrêtent d'entrer dans cette rue et de faire des manœuvres inutiles.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je suis censé appliquer la loi et la loi, au niveau de la circulation, incombe pour l'instant au Canton, jusqu'à la fin de cette année. Je ne peux donc pas changer le régime de circulation comme ça. Cela dit, je propose à M. le conseiller municipal de m'envoyer une photographie et je verrai si je peux essayer de trouver une solution.

**La présidente.** Il faut faire une photographie, Monsieur Spuhler, et l'envoyer à M. Pagani... La parole est à M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, pour une minute.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne des contrats apparemment abusifs faits au Grand Théâtre. Ces contrats étaient destinés aux figurants du spectacle *L'Enlèvement au sérail*. Une trentaine de personnes ont été engagées en tant que figurants ou semi-professionnels, alors qu'il s'agissait de prestations totalement professionnelles pour les personnes qui ont vu *L'Enlèvement au sérail* dans cette enceinte. Les figurants ont beaucoup tourné. Ils devaient avoir une aisance dans les mouvements, ce qui est propre aux danseurs professionnels et aux comédiens. On n'a d'ailleurs engagé que des professionnels pour ce faire, payés 12 francs l'heure... Pas mal de répétitions ont dû avoir lieu pour ce travail et les contrats ont été signés après les répétitions. En plus, il y a eu trois accidents, c'est dire à quel point on pourrait penser qu'il fallait même être cascadeur.

**La présidente.** Posez la question, Madame Arlotti! Vous avez dépassé la minute.

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Ma question est simple. Ces contrats contreviennent à la convention collective de travail. Est-ce que quelqu'un surveille cela au Grand Théâtre? J'aimerais aussi savoir s'il y en a eu beaucoup.

**La présidente.** M. Kanaan vous répondra demain, Madame Arlotti. La parole est à M. Alain Berlemont.

**M. Alain Berlemont** (HP). Merci, Madame la présidente. Le flux occasionné par l'augmentation du va-et-vient des cars venant de toute l'Europe à la place Dorcière perturbe passablement la circulation dans le quartier et la tranquillité du voisinage. J'imagine que la société gérant la gare routière détient un contrat d'exploitation. J'aimerais demander à M. Pagani s'il est possible d'avoir accès à des informations sur ce dernier.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Ça fait dix ans que j'essaie de sortir cette place Dorcière du bourbier dans lequel elle se trouve. Il y a eu un incendie, nous devons absolument rénover cet édicule et réorganiser tout ça.

Comme vous le faites remarquer, Monsieur, des FlixBus, pour ne pas les nommer, viennent se garer n'importe où dans notre ville. Il s'agirait de prendre des mesures... Mais ils viendront de toute façon se garer au centre-ville, quoi

## Questions orales

qu'on fasse, car on ne peut pas en interdire l'accès, à qui que ce soit, notamment aux caristes, du point de vue de la liberté du commerce. Nous avons affaire à un opérateur qui a pris la main sur cette coopérative. Je poserai la question à la Régie autonome des transports parisiens (RATP), car c'est elle qui gère la gare routière, comme elle le peut d'ailleurs, en correspondance avec un guichet à l'aéroport, après s'être séparée de Veolia qui en avait la charge.

J'appelle de mes vœux une solution pour réguler à la fois l'entrée des cars sur cette place Dorcière et ceux qui s'alignent jusqu'au Monument Brunswick ou devant l'Horloge fleurie, j'en passe et des meilleures. Même sur les quais bas, il y a des cars qui se garent en ce moment, notamment aux Eaux-Vives. Je désespère donc de pouvoir trouver une solution qui satisfasse les uns et les autres.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Depuis hier, nous voyons fleurir dans les rues, en particulier devant les magasins Coop, Migros ou Denner, des mains qui se tendent et des personnes qui nous demandent de leur donner quelque chose, alléguant par exemple qu'elles ont faim. J'aimerais savoir ce que la Ville entend faire dans la mesure où cela contrevient à ma connaissance aux dispositions sur la mendicité.

**Le président.** Qui répond à M<sup>me</sup> Magnin? Monsieur Barazzone...

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vous remercie pour cette question, Madame la conseillère municipale, que je relaierai à la commandante de la police municipale qui, comme vous le savez, doit faire respecter la loi sur la mendicité avec les forces de police cantonales, pour autant que nous ne nous situions pas dans les cas d'espèce que vous décrivez, c'est-à-dire sur du domaine privé, puisque cette loi ne s'applique que sur le domaine public.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne également l'école des Pâquis. Nous avons appris avec consternation que le chantier de cette école a dû être interrompu à la mi-février en raison d'une exposition des ouvriers du chantier à l'amiante. D'après les tests effectués, il semble que les enfants et le personnel n'aient pas été touchés.

Je me souviens avec colère que la droite avait approuvé la réduction du crédit de rénovation de cette école, ce qui avait notamment signifié de ne pas reprendre les joints des fenêtres pour les désamianter. Ce n'était pas une urgence à l'époque, mais cela devait être fait de toute façon dans les dix à quinze ans.

La situation actuelle change-t-elle quelque chose par rapport à l'amiante qu'on aura donc laissé dans l'école grâce à ce vote de la droite? A quel moment faudra-t-il prévoir une nouvelle intervention? Cet épisode tout à fait regrettable a-t-il modifié les échéances prévues pour l'intervention sur l'amiante, notamment celui présent aux fenêtres qu'il faudra de toute façon reprendre?

**La présidente.** Vous avez dépassé la...

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Merci.

**La présidente.** Ah, parfait... La parole est à M. Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. En ce qui concerne les appréciations de M<sup>me</sup> Brigitte Studer, d'Ensemble à gauche, je les lui laisse. Pour ce qui est de la décision du Conseil municipal, je m'y soumetts, comme d'habitude.

Le chantier a été arrêté durant deux jours et nous avons mis en place une structure avec la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) et le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) pour qu'il y ait un suivi, et la SUVA suivra régulièrement les travailleurs pour faire un diagnostic et un bilan de santé. Elle s'est même enquis de trouver les travailleurs passés sur le chantier avant.

En ce qui concerne les locaux scolaires que nous avons mis à la disposition des classes, des enfants, des parents et des enseignants l'été passé, des examens approfondis ont été faits, car c'est aussi ce qui nous inquiétait, Madame la conseillère municipale, pour constater qu'il n'y a pas d'amiante. Nous avons rencontré les enseignants le lundi matin de la reprise, après les vacances de février, et nous les en avons informés ainsi que les parents. Tous les parents ont reçu une lettre d'information sur ces questions.

En ce qui concerne l'amiante résiduel, il n'y a pas de risque. En fait, il y a de l'amiante partout. Même ici, dans les colles du bois contreplaqué. A une certaine période, c'était un isolant extrêmement intéressant et on en a mis partout. Mais c'est une matière inerte. Tant qu'on ne la touche pas, il n'y a pas de risque. C'est le jour où on commence à percer ces surfaces que ça devient dangereux, puisque les poussières d'amiante se répandent dans la salle. Je rassure donc M<sup>me</sup> Brigitte Studer d'Ensemble à gauche: en l'état, il n'y a pas de risque pour nos enfants en ce qui concerne l'amiante qui serait encore sur les fenêtres.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). C'est une question qui s'adresse à M. Kanaan. Nous avons accepté au dernier budget une rallonge pour combler le déficit de 2019 du Grand Théâtre. Je me suis demandé ce qui se passera par rapport à cette crise liée au coronavirus – il y a déjà un festival annulé – qui voit nombre d'événements annulés. Le Conseil administratif statuera-t-il sur les mesures à prendre? Et surtout, c'est l'objet de ma question, y aura-t-il vraiment une égalité de traitement dans le fait d'éponger tous les déficits, plutôt que celui du Grand Théâtre seulement?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, vous posez une excellente question, et je serai honnête avec vous: il n'y a pas encore de réponse claire aujourd'hui sur l'ensemble des conséquences financières et économiques pour l'intégralité des acteurs culturels, et sportifs aussi. Il y aura évidemment une égalité de traitement, mais il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes dans un certain flou juridique.

Le plus urgent – vous avez peut-être entendu M. Barazzone en début de séance – est de s'occuper de la crise elle-même, c'est-à-dire notamment de toutes les mesures de prévention contre la propagation de ce virus pour notre personnel, mais aussi dans nos sites publics au sens large, et cela dans le cadre fédéral et cantonal, j'insiste là-dessus, puisque nous suivons les consignes fédérales et cantonales.

Vous savez que les manifestations de plus de 1000 personnes sont interdites. Nous sommes en train d'essayer de comprendre l'interprétation des règles cantonales, mais celles qui sont en dessous de 1000 sont disons déconseillées. Et si elles sont maintenues, c'est à certaines conditions, notamment de traçabilité des personnes présentes – que ce soit le public, le personnel ou les artistes – et avec une capacité d'assurer des mesures préventives d'hygiène de base, telles qu'elles sont dictées par l'OFSP.

Effectivement, certains événements sont annulés. C'est d'ailleurs dramatique – j'aimerais le dire – que le Festival du film et forum international sur les droits humains de Genève (FIFDH) soit annulé. C'est quand même un événement d'une très grande importance. Un travail colossal est fait pour proposer un programme de très grande qualité sur l'ensemble des enjeux de notre planète en matière de violation des droits humains; c'est donc un véritable crève-cœur, comme la directrice du FIFDH l'a dit. A ce stade, les conséquences financières ne sont pas encore analysées.

Le Grand Théâtre, par exemple, a respecté les consignes ce week-end en veillant de manière très stricte à ce que la jauge de 1000 personnes ne soit pas dépassée, et cette jauge ne s'applique pas qu'à 1000 personnes dans le public. Il faut

tenir compte de l'orchestre, des artistes, du personnel, parce que c'est ça qui compte. Même chose au Victoria Hall... A court terme, nous agissons au cas par cas en concertation étroite avec la Direction générale de la santé. Il est très important qu'il y ait des consignes claires pour la suite, dans lesquelles d'ailleurs sera incluse la question que vous posez, Madame la conseillère municipale, parce qu'elle est réellement fondamentale.

Une grande institution comme le Grand Théâtre a une certaine marge de manœuvre et la capacité en tout cas de gérer des fluctuations financières jusqu'à un certain point, mais pour des petites entités culturelles, des petits festivals qui n'ont pas de trésorerie de réserve, une annulation peut entraîner des questions existentielles en matière de salaires, qu'il faut prendre très au sérieux. On doit donc analyser ces questions parce qu'il est possible, par analogie avec d'autres événements annulés qui ne sont pas du ressort de la Ville de Genève – on peut penser au Salon international de la haute horlogerie ou au Salon de l'automobile –, que toute une série d'éléments, de pertes économiques, salariales et sociales doivent être pris en compte, peut-être même pas forcément par obligation juridique, mais pour soutenir les concernés. Toute une série d'entreprises ont déposé des demandes de chômage partiel auprès de l'assurance-chômage. L'entreprise qui gère le Tour de Romandie a carrément licencié tout son personnel. Ça, c'est une question plus large. En ce qui concerne la Ville, nous sommes en train d'analyser ces questions, auxquelles nous attachons une très grande importance.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Je me vois contraint de revenir sur la question écrite QE-526 que j'ai déposée le 17 avril 2019 et qui s'intitulait «Bilan de législation du bétonnage en Ville de Genève». Je suis intervenu au mois de décembre, je suis intervenu au mois de février. Nous voilà début mars... Chaque fois M. Pagani m'a répondu la main sur le cœur que je recevrais la réponse. La dernière fois qu'il m'a fait cette promesse, c'était il y a trois semaines. A l'ordre du jour de cette session il n'y a toujours pas de réponse de M. Pagani. Alors j'attends une dernière explication avant de le voir disparaître à l'horizon de la prochaine législature.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous réponds la main sur le cœur que j'ai déposé cette réponse auprès du Conseil municipal – auprès du bureau du Conseil municipal, Madame la présidente. Il y a eu un cafouillage et je n'ai pas vu cette réponse à l'ordre du jour. D'ailleurs, on vous a écrit un courriel, Monsieur Bertinat. Je crois que c'est le secrétariat du département qui vous l'a adressé pour vous expliquer la situation. Si vous n'avez pas reçu votre réponse, elle est sur le bureau du Conseil municipal. Cela étant, vous avez eu les réponses du Canton, qui confortent, si j'ose dire, la position de la Ville.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore* et concerne également les questions écrites. J'ai déposé plusieurs questions écrites, dont certaines n'ont pas eu de réponse, entre autres la question écrite QE-534, intitulée «Repas à la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale, à quels prix?». J'aimerais savoir si ce Conseil administratif arrivera à répondre à toutes nos questions et à toutes nos motions avant son départ.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Qui veut répondre?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je m'y colle... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons toute une série de réponses à rédiger et nous nous y employons régulièrement. Il y a des réponses qui arrivent, d'ailleurs vous le constatez. J'espère pouvoir terminer ce travail avant la fin de législature – il nous reste deux mois – et, si ce n'est pas le cas, les suivants reprendront ces réponses.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. La parole est à M. Daniel-Dany Pastore. Monsieur Pastore, c'est à vous...

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Merci, Madame la présidente. Comme toujours quand je prends la parole, c'est pour dire des choses qui ne plaisent pas forcément à tout le monde mais, enfin, bon... Des fonctionnaires ont été vus pendant les heures de travail en train de distribuer de la propagande électorale en faveur des candidats au Conseil administratif. Ils ont été vus dans plusieurs lieux en ville, à la poste et ailleurs... Je pose donc la question à l'ensemble du Conseil administratif, afin qu'il puisse au moins nous dire: «Oui, bon, eh bien voilà...», ou je ne sais pas quoi. Je vous remercie de vos réponses, Messieurs-dames.

**La présidente.** Qui répond à M. Pastore? Monsieur Pagani, vous qui vous collez facilement aux réponses, vous ne voulez pas répondre à M. Pastore? Il faudrait préciser votre question, Monsieur Pastore, parce qu'il n'y a pas de compréhension dans les premiers rangs. A qui adressez-vous la question, Monsieur Pastore? (*M. Pastore demande l'ouverture de son micro.*) Moi, je n'en ai pas le pouvoir... Qui peut remettre le pouvoir? (*Rires.*) Qui peut remettre le micro? Ah, M<sup>me</sup> Alder va répondre...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, je crois qu'il faut faire une distinction. Un collaborateur ou une collaboratrice de la Ville de Genève n'est pas autorisé à faire de la propagande politique pendant ses heures de travail, évidemment. Toutefois, en dehors de ses heures de travail, tout collaborateur ou toute collaboratrice peut s'engager au niveau politique. Donc rien ne l'empêche de distribuer des tracts.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle fait suite à une lettre datée du 6 février 2020, publiée dans la *Tribune de Genève*, et concerne l'association qui reprend les invendus que la Fondation Partage met à disposition. Cette association amène ces invendus au temple des Pâquis. Son véhicule s'arrête apparemment régulièrement devant l'entrée principale pour y décharger les nombreuses et lourdes caisses à la disposition des gens qui en auraient besoin.

Les bénévoles qui procèdent aux opérations de déchargement et de chargement, qui prennent quelques minutes, sont cependant régulièrement amendés. Ma question est la suivante: serait-il possible de mettre une sorte de panneau qui autorise le chargement et le déchargement devant le temple des Pâquis pour cette association?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Nous analyserons cette question avec M. Pagani, responsable de transmettre ce type de propositions au Canton. En ce qui me concerne, je m'occupe de la police municipale qui peut en effet amender mais, sans panneau ou zone de tolérance, ce serait compliqué légalement de ne pas amender. Mais, bon, on essaiera de faire preuve de jugement et de relayer votre interrogation, votre recommandation à l'administration municipale, voire cantonale.

**M. Olivier Gurtner (S).** Ma question est encore pour M. Rémy Pagani. Décidément, c'est une star ce soir... Le plan directeur de quartier «Pôle Cornavin», porté entre autres par le Canton et la Ville, prévoit très peu de traversées cyclables, alors que les aménagements actuels sont dangereux pour les cyclistes, mais aussi pour les piétons, les taxis, les bus, les trams, les scooters, les trottinettes, les voitures, les véhicules hippomobiles... Ma question est donc très simple: Monsieur le conseiller administratif, quels sont les engagements du Conseil administratif pour que le quartier de Cornavin devienne enfin un quartier qui ne soit plus dangereux pour les cyclistes? Merci pour votre réponse.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous avons lancé un concours à deux tours. Les personnes qui l'ont gagné nous ont fait un super projet, qui a réuni toute la famille autour du berceau, y compris les tantes qui sont d'habitude écartées et qui font mourir ou dormir les projets pendant de nombreuses années.

Le principe validé est d'arrêter ce capharnaüm, excellentement bien décrit dans la question, en faisant en sorte d'agrandir l'espace public à la disposition des voyageurs, puisque ce sont quand même eux les plus importants, afin qu'ils puissent aller chercher des taxis et, plus loin, des bus, voire des trams, et que cette esplanade soit libérée, comme dans d'autres villes, de sorte qu'on accueille bien les personnes qui viennent chaque matin et qui repartent le soir. Ça concerne également les touristes qui ne savent pas où mettre les pieds aujourd'hui. Il n'y a heureusement pas eu d'accident, mais c'est un peu la catastrophe.

En ce qui concerne les pistes cyclables, Monsieur le conseiller municipal, on essaie de régler le gros problème posé par des vélos qui roulent à 40 ou 50 km/h. C'est très compliqué. Soit on fait des pistes cyclables dédiées et ça devient des boulevards à vélos – on parle maintenant d'autoroutes à vélos –, soit on essaie de faire cohabiter les uns et les autres dans le respect. Mais on sait très bien que le respect est difficile à faire admettre aux gens à Genève, notamment sur les marchés, où on doit mettre des vaubans pour empêcher les cyclistes de traverser à vélo, ce qui est quand même assez fort de café.

Toujours est-il que je rassure le conseiller municipal, nous ferons des essais pour voir comment ségréguer les piétons et les vélos ou dédier des pistes avec des pictogrammes ou d'autres solutions, afin que les uns et les autres ne se renversent pas. On a vu encore aujourd'hui le malheur survenu quand un cycliste a débouché et percuté un piéton, sans l'avoir aperçu, qui en est mort.

*M. Olivier Gurtner.* Le piéton a traversé au rouge.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui. Mais, même si le piéton a traversé au feu rouge, il n'empêche qu'il est mort et que c'est extrêmement regrettable pour sa famille et tous ses proches.

**M. Nicolas Ramseier (PLR).** J'ai eu des échos de certains habitants de Champel comme quoi les chemins du parc Bertrand étaient extrêmement endommagés, notamment à cause de l'enfoncement de racines d'arbres qui détruisent les chemins, ce qui rend évidemment les déplacements difficiles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Je voulais donc savoir s'il existe au niveau de la Ville un projet pour remédier à ce problème et, si oui, où en est-on aujourd'hui?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, pour faire court, je partage votre constat et celui des habitants qui vous ont relayé ces préoccupations. L'ensemble des cheminements du parc Bertrand doivent être refaits. Il est d'ailleurs prévu que je dépose une proposition d'investissement de 2 à 3 millions de francs au Conseil administratif d'ici à la fin de la législature, avant de la soumettre ensuite au Conseil municipal.

En gros, le projet prévoit de modifier quelques cheminements, d'aplanir l'ensemble des chemins et surtout de remplacer le revêtement bitumineux sur la presque totalité du parc par un revêtement argilo-calcaire, comme nous l'avons fait au parc des Bastions, car c'est un matériau beaucoup plus perméable qui aidera aussi les arbres du parc Bertrand à respirer davantage et à mieux puiser l'eau, puisque ça agrandira la nappe phréatique. Par ailleurs, nous créerons au parc Bertrand un site qui permettra aux camions du Service des espaces verts d'avoir une zone d'apport et de déposer pour du matériel ou pour les feuilles. Ce qui vous sera proposé prochainement est donc un projet global pour rénover et embellir le parc Bertrand, ainsi que refaire ses cheminements.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Le groupe du Mouvement citoyens genevois souhaite connaître le montant des honoraires payés par la Ville de Genève pour l'avocat que vous avez mandaté afin de vous opposer à la construction de l'autoroute en France voisine, ainsi que le coût de votre voyage à Paris, transport, hôtel et tenues appropriées inclus. (*Rires.*)

**La présidente.** C'est une question? M. Pagani vous répond.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Le prix du recours déposé par M<sup>e</sup> Huglo, du cabinet Huglo Lepage Avocats, avoisine les 3000 euros. Ça a d'ailleurs été annoncé dans la presse, mais je vois que la presse est de moins en moins lue... A ce jour, sept recours ont été déposés par des associations de défense des paysans, des riverains ou des villageois et toutes les communes de part et d'autre de la frontière se sont liguées pour demander au Conseil d'Etat de prendre position sur cette question.

Je rappelle que cette autoroute est quasiment parallèle au Léman Express, inauguré dix jours avant cette annonce. On aurait au moins pu attendre d'en voir les effets. D'ailleurs, il recueille un engouement extraordinaire puisque tout le monde se serre le matin à 7 h et le soir; ça fonctionne très bien pour les pendulaires.

En ce qui concerne le prix de mon voyage, j'ai fait prendre en charge une nuit d'hôtel par la municipalité, et nous en resterons là.

*Une voix.* A combien?

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz** (S). C'est encore une question pour M. Pagani, désolée... Elle concerne le quartier des Acacias et les bords de l'Arve. Lors des grosses canicules, les habitants trouvent une belle fraîcheur en s'asseyant sur les bancs au bord de l'Arve, car cette rivière amène un courant d'air frais du glacier du Mont-Blanc. Les habitants qui vivent quant à eux du côté des Acacias, sur les bords de l'Arve ou sur les quais entre les ponts de Carouge et celui des Vernets demandent depuis pas mal d'années d'avoir des bancs de ce côté-là. Qu'en est-il pour cet été, Monsieur Pagani? Y a-t-il quelque chose de prévu?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous êtes nantis de la proposition PR-1387 pour aménager une voie verte depuis le milieu du quai du Cheval-Blanc jusqu'au Théâtre du Loup, je crois, et dans ce cadre-là nous installerons bien évidemment des bancs.

Je ne vois en revanche pas à quelle autre partie vous faites allusion, Madame la conseillère municipale. Le cas échéant, indiquez-moi là où on pourrait mettre des bancs et je m'exécuterai le plus rapidement possible parce qu'on a des bancs à disposition. Il suffit de faire quatre trous dans le bitume et de placer ces bancs.

**M. Daniel Sormani** (MCG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, qui n'est pas là; vous lui transmettez, Madame la présidente. Ça regarde aussi M. Pagani, alors peut-être qu'il pourra déjà apporter une réponse.

Cela concerne les arcades de la Ville de Genève aux Grottes. On apprend que certains commerçants ont reçu leur congé et sont expulsés au prétexte que leur arcade n'est pas accessible au public parce qu'il y a des rideaux. On parle notamment de Web TV Genève, mais pas seulement. Il y a aussi Girard aux Grottes, bien connu. Ils ont été remplacés par d'autres locataires, enfin c'est un grand mot... Il y a par exemple l'association Lestime – je n'ai rien contre son travail, mais je suis persuadé qu'elle ne paie pas de loyer – et une autre association au 6, rue des Grottes, active dans le cadre du contrat de quartier.

Neuf autres arcades sont dans la même situation, à savoir qu'elles ne sont pas accessibles au public. Alors soit on applique les plans d'utilisation du sol avec une rigueur absolue, mais à tout le monde, soit on a un peu de souplesse. Il semblerait qu'une politique des petits copains s'installe et que certains ont le droit de rester tandis que d'autres doivent partir.

J'aimerais savoir quelles sont les intentions du Conseil administratif et, surtout, quel loyer paient ces associations. Ceux qui ont été mis dehors étaient des commerçants qui payaient régulièrement leur loyer. L'association Lestime paie-t-elle un loyer? L'association au 6, rue des Grottes paie-t-elle un loyer? Le cas échéant, j'aimerais savoir combien.

**La présidente.** M<sup>me</sup> Salerno étant absente, elle vous répondra ultérieurement, Monsieur Sormanni. La parole est à M. Steven Francisco.

**M. Steven Francisco (S).** Je vous remercie, Madame la présidente. Ma question s'adresse également à M. Pagani. En avril 2018, une pétition a été lancée par les habitantes et habitants du quartier de Plainpalais au sujet de la liaison piétonne entre la rue de Carouge et l'hôpital. A la suite du rapport «Ecomobilité à la Cluse – La Roseraie: vers un plan de déplacements pour l'Hôpital universitaire de Genève», qui date tout de même de 1998, et d'un bilan réalisé en 2009, les propositions de la pétition ont été acceptées par les autorités de la Ville de Genève et les crédits ont été débloqués pour la concrétisation des dix projets concernés. Ma question est donc la suivante: quand les derniers aménagements laissés en suspens seront-ils finalisés?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je ne vois pas à quoi vous faites allusion, si ce n'est l'extension du parc de la place des Augustins, où on a démarré les travaux d'aménagement que vous avez approuvés; d'ailleurs je me réjouis de voir le résultat. On devait étudier la piétonisation d'une rue adjacente, ou en tout cas une limitation de la circulation. Voilà pour ce projet.

Un autre projet concerne la zone 30 km/h, qui se concrétise au fur et à mesure du temps et des autorisations que les autorités cantonales nous délivrent. Je ne peux que regretter que ça prenne du temps, toujours est-il que les services dont j'ai la charge sont acharnés et ils mèneront ce projet à bien.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture, M. Sami Kanaan. Nous avons bien entendu votre réponse par rapport au relogement du Petit Casino sur le lieu actuel du théâtre de la Comédie. Nous voudrions savoir quelles sont les pistes pour l'avenir du bâtiment actuel de la Comédie, une fois que le Petit Casino sera revenu dans ses locaux. Avez-vous été approché par des associations? Y a-t-il des pistes pour du logement ou autre? Avez-vous quelques éléments à nous fournir à ce sujet?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Oui, Monsieur le conseiller municipal. Il y a d'ailleurs eu un article dans un hebdomadaire que vous lisez sûrement assidûment, *GHI*, le plus lu par les Genevoises et les Genevois. Nous avons reçu un certain nombre de propositions pour ce bâtiment.

Je rappelle le cadre dans lequel nous nous situons. C'est un bâtiment à vocation publique, situé dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville et des quartiers alentour. Il ne peut donc pas être transformé, en tout cas pas substantiellement. Je le dis parce que nous avons reçu des projets qui transformaient radicalement le bâtiment, ce qui ne passerait jamais auprès des instances cantonales de protection du patrimoine. Nous avons aussi un autre cadre – d'ailleurs agréé par le Conseil municipal à l'époque – découlant du fait que nous avons donné des moyens à la Nouvelle Comédie, et je vous en remercie: l'ancien bâtiment de la Comédie ne doit plus être un théâtre subventionné, puisque nous transférons la Comédie actuelle dans son nouveau site magnifique à la gare des Eaux-Vives, où elle prendra bientôt ses marques avec l'ouverture de sa saison en septembre prochain. Il y aura bien sûr d'autres événements auparavant pour marquer l'existence de ce nouveau bâtiment.

L'ancienne Comédie doit donc être à vocation publique mais ne pas être un théâtre. Les propositions que nous avons reçues ont été examinées et préavisées au fur et à mesure par le Conseil administratif. Aujourd'hui, le projet le plus concret – que je trouve très pertinent mais qui n'est pas encore validé, et j'insiste là-dessus – est une alliance entre un certain nombre d'associations étudiantes, l'Université et les hautes écoles spécialisées (HES), qui créeraient une fondation conjointe pour reprendre l'exploitation du bâtiment et en faire une «maison des hautes écoles», ouverte sur la Cité, avec des événements. L'Université et les HES se rendent compte qu'elles ont certes beaucoup de bâtiments en ville et d'activités, mais aucun lieu public intéressant, convivial, attractif qui puisse vraiment renforcer l'interaction. Je rends d'ailleurs hommage aux étudiants parce qu'ils se sont beaucoup investis dans ce projet. C'est un vrai projet culturel et d'animation.

Je dois cependant dire que nous devons encore examiner la faisabilité de ce projet à tous points de vue, sachant qu'une des règles du jeu est que, quel que soit le projet validé, ce ne sera plus du tout un bâtiment à la charge de la Ville. Cela impliquerait une servitude d'usage ou un droit de superficie, qui vous sera soumis. Le Conseil municipal pourra donc se prononcer sur ce projet s'il passe la rampe du Conseil administratif.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** J'aimerais une réponse du Conseil administratif à la question que M. Gisselbaek a posée tout à l'heure. Elle n'a rien d'une provocation, c'est la raison pour laquelle je l'adresse peut-être à la présidente du Conseil administratif, M<sup>me</sup> Salerno. Nous aimerions savoir si un ou une membre du Conseil administratif restera ce soir et demain soir jusqu'au bout de la séance.

Je rappelle qu'en vertu de l'article 41, alinéa 3, de notre règlement, des majorités de circonstance ont demandé la levée de la séance et nous ont tous renvoyés à la maison alors que nous étions en plein débat, cela parce qu'aucun membre du Conseil administratif n'était présent vers 22 h 45. Ça s'est produit à deux reprises et c'est regrettable. Je pose cette question uniquement pour que nous puissions accomplir notre fonction et donc je demande si le Conseil administratif peut garantir l'accomplissement de la sienne, c'est-à-dire d'être présent aux séances jusqu'au bout.

**La présidente.** Oui? Non? La parole est à M. Kanaan.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** M. Schnebli pose la question de manière factuelle. En ce qui me concerne, et je ne suis pas le seul, je serai là les deux soirs. Je suis généralement extrêmement présent. La fois passée, j'étais absent parce que j'avais un souci de santé, ça peut arriver à tout le monde.

Quand j'étais maire, j'avais rappelé que le Conseil administratif est censé être présent au Conseil municipal a priori, sauf en cas d'obligation extérieure évidemment, ce qui peut arriver en tant que magistrat, y compris à moi.

**M. Pascal Altenbach (UDC).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Plusieurs personnes âgées domiciliées à Champel et membres de l'Association des intérêts de Champel-Florissant ont observé qu'il n'y a pas de banc à la sortie de la gare du Léman Express de Genève-Champel. Elles regrettent de surcroît qu'aucun des bancs du parc Bertrand ne soit muni d'accoudoirs permettant aux personnes âgées ou en situation de handicap de pouvoir se relever après s'être reposées sur lesdits bancs.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, nous avons fait concevoir de magnifiques bancs sur l'esplanade de la gare des Eaux-Vives. Je vous invite à aller les essayer parce qu'ils sont vraiment magnifiques, en bois, sur cet emplacement extraordinaire... (*Remarque de la présidente.*) Oui, j'y viens, Madame la présidente.

En ce qui concerne les bancs du parc Bertrand, il faut nous laisser un peu de temps pour les concevoir. (*Remarque.*) Non mais attendez, on n'a pas de baguette magique! J'aimerais bien avoir une baguette magique, Madame la présidente, et dire: «Hop, tac, allez, en avant...» ou appuyer sur un bouton. Ça ne se passe pas comme ça malheureusement. Ou heureusement d'ailleurs, car on s'aperçoit au

moins que c'est difficile, la construction ou l'aménagement d'espaces publics. Je demande donc un peu de patience à M. le conseiller municipal.

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Les infractions constatées sur le domaine public par les agents municipaux sont sujettes à des amendes, notamment pour des chiens non tenus en laisse. Une personne du quartier de la Servette m'a rapporté s'être fait interpellé sur un carré d'herbe qui appartient à un immeuble privé. Bien qu'il y ait un panneau d'interdiction d'accès aux chiens dans le cas présent, il me semble que toute infraction sur les terrains privés doit être traitée par un propriétaire du terrain, qui la dénonce pour donner lieu à une sanction. La police municipale peut-elle interpellé sur les terrains privés sans dénonciation ?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous propose de m'envoyer un courriel pour ce cas concret que vous mentionnez ou, le cas échéant, que la personne concernée le fasse pour se plaindre. Elle peut bien évidemment toujours contester une amende si celle-ci a été délivrée sans droit. Je ne peux pas vous répondre de manière générale. La loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes prévoit que la police municipale ne constate que les infractions commises sur le domaine public. Cela dit, j'aimerais pouvoir faire analyser le cas particulier que vous mentionnez par la police municipale et le cas échéant par les services juridiques de la Ville.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Ma question s'adresse de nouveau à M. Barazzone. Les igloos du quai Bezanson-Hugues sont toujours là, ils n'ont pas bougé. Je reviens sur le sujet car je suis entrée dans une petite boulangerie-pâtisserie où deux petites tables à l'intérieur ont disparu. Quand j'ai demandé pourquoi, on m'a dit que la police était passée et avait affirmé que, sans autorisation, il fallait enlever les deux petites tables. Je ne sais pas... Il y a sept ou huit grands igloos qui squattent illégalement l'espace public. Ça, on n'y touche pas ? C'est quand même assez disproportionné à mon sens.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je m'étonne de votre question car je vous ai déjà répondu la dernière fois; il y a d'ailleurs eu des articles de presse à ce sujet. La Ville a pris des mesures, elle a fait interdire ces igloos. Il y a une contestation en justice et

le recourant, à savoir l'établissement qui a contesté non seulement l'interdiction mais surtout l'amende que nous lui avons infligée, a obtenu l'effet suspensif. Dans l'attente d'une décision de justice, nous sommes empêchés de faire enlever ces igloos. Je suis au regret de vous annoncer que nous ne pouvons pas aller de l'avant et que c'est la justice qui doit trancher ce cas avant que nous puissions agir. Je vous l'avais déjà dit mais je vous le répète très volontiers.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. Une dernière question de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Je vous remercie, Madame la présidente. Ma question s'adresse au conseiller administratif en charge du dossier de ce commerce aux Pâquis qui a fait l'objet d'un article dans les journaux. Celui-ci mentionnait clairement le fait que la Ville a comptabilisé une provision dans cette affaire et que le commerçant, peinant à aller de l'avant, est au bord de la faillite. J'aimerais savoir si la Ville entend verser une partie de ce qu'elle a proposé, qui serait accepté non pas pour solde de tout compte, mais en attendant que l'activité de ce commerce soit de nouveau effective, compte tenu du fait que l'administration n'a pas pour vocation de péjorer les droits des administrés et que ce commerçant n'est pas son ennemi. Elle n'a donc pas à l'étouffer financièrement avec des procédures.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vais essayer de répondre à ce qui est une question plutôt générale, puisqu'on ne sait toujours pas de quel commerce il s'agit, ni quels sont les faits... (*Remarque de M<sup>me</sup> Khamis Vannini.*) Oui, enfin, aux Pâquis, il y a beaucoup de commerces! (*Exclamations.*)

**La présidente.** La question a été posée, alors on va laisser M. Barazzone y répondre...

*M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.* Je n'ai pas bien compris de quel établissement il s'agit, mais j'imagine que c'est celui qui a été cité par plusieurs conseillers municipaux, puisque la question revient sans cesse dans ce Conseil municipal. La Ville conteste sa responsabilité et le litige avec ce commerce est aux mains de notre assurance; la Ville n'est donc plus partie à cette procédure. Nous n'entendons pas faire de commentaire sur une procédure qui ne nous concerne plus.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. Avant la pause, nous votons les demandes d'urgence. Il y en a un certain nombre, qui concernent vingt-deux objets.

La première motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1511 de M<sup>mes</sup> et MM. Steven Francisco, Christina Kitsos, Maria Casares, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, François Mireval, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Sami Gashi, Maria Pérez, Brigitte Studer, Delphine Wuest et Christiane Leuenberger-Ducret, «Genève, ville d'emploi: pour une politique des ressources humaines de la Ville de Genève qui favorise l'engagement des plus de 50 ans et des personnes au chômage ou au bénéficiaire de l'aide sociale». Je donne la parole pour une minute au groupe qui l'a déposée. Monsieur Steven Francisco, vous avez la parole.

**M. Steven Francisco (S).** Comparativement aux chiffres présentés par le Secrétariat d'Etat à l'économie concernant le taux de chômage, qui ne prennent en compte que les personnes inscrites dans les offices régionaux, les normes du Bureau international du travail sont beaucoup plus complètes et présentent des données tout à fait effrayantes. Le taux de chômage s'élève en réalité à près de 11,8% dans le canton et à 14% en Ville de Genève pour la tranche d'âge des 50 ans et plus.

Aujourd'hui, on constate que le chômage frappe toutes les catégories socio-professionnelles et que des personnes avec des compétences et des qualifications très pointues ne sont plus épargnées par le chômage. Tous les mois, près de 400 personnes dans notre canton épuisent leur droit de percevoir des indemnités chômage. Les assistants sociaux de l'Hospice général constatent désormais le dépôt de demandes de prestations d'aide sociale par des personnes avec des formations de haut niveau qui sont exclues du marché du travail, devenu extrêmement concurrentiel. La Ville, l'un des plus gros employeurs du canton avec près de 4000 collaborateurs, doit mener une politique proactive à cet égard. Elle dispose d'un important levier... (*Remarques.*)

**La présidente.** C'est une demande d'urgence. Vous avez une minute pour la défendre...

*M. Steven Francisco.* Je suis quasiment arrivé au bout.

**La présidente.** Oui, mais je vous demande de respecter votre temps de parole, s'il vous plaît, parce qu'on perd un temps fou.

*M. Steven Francisco.* J'en ai encore pour cinq secondes. Puis-je finir?

**La présidente.** Allez-y...

*M. Steven Francisco.* Pour cette raison le groupe socialiste demande le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1511 est acceptée par 36 oui contre 34 non (1 abstention).**

*(Applaudissements.)*

**La présidente.** La deuxième motion d'ordonnancement concerne aussi un nouvel objet. Elle demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1512, de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Maria Casares, Régis de Battista, Maria Pérez, Brigitte Studer et Omar Azzabi, «Pour un véritable accès aux prestations sociales sous conditions de ressources». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Casares pour défendre cette urgence.

**M<sup>me</sup> Maria Casares (S).** Merci, Madame la présidente. Pour le Parti socialiste, les prestations sociales sont un droit. Si on regarde plusieurs études, aussi bien genevoises que suisses, on voit que la pauvreté a augmenté. Beaucoup de personnes n'ont pas accès à ces prestations. Elles ne peuvent pas y avoir recours à cause des nombreuses démarches administratives. Le Parti socialiste se positionne en faveur d'un service public proactif qui aille vers les gens, et pas l'inverse. C'est pourquoi nous avons déposé cette motion et que nous demandons l'urgence ce soir.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1512 est refusée par 37 non contre 33 oui.*

**La présidente.** La troisième motion d'ordonnancement demande de traiter en urgence le rapport M-1457 A/B, relatif aux tarifs de crèche. Je donne la parole à qui la demande au Parti démocrate-chrétien qui a déposé cette motion d'ordonnancement... Est-ce que quelqu'un du Parti démocrate-chrétien veut la défendre? (*Brouhaha.*) Bon, alors on vote! (*Remarque.*) Madame Carron, allez-y.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Merci, Madame la présidente. Le Parti démocrate-chrétien avait déposé la motion M-1457 l'automne passé, à la suite de l'annonce du Conseil administratif sur la modification de la grille tarifaire des crèches qui revenait sur la baisse de 20% demandée par notre parti. L'objectif était de revenir sur cette décision. En commission, la motion a été acceptée par une majorité composée du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. Le rapport étant sorti de commission, nous pensons qu'il est temps de nous emparer de ce sujet, raison pour laquelle nous demandons le traitement en urgence ce soir.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1457 A/B recueille 35 oui et 35 non. La présidente départage les voix en votant non. La motion d'ordonnancement est refusée.*

*M. Alain de Kalbermatten* (PDC). Eh ben... Merci pour eux!

**La présidente.** La quatrième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-257, de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Delphine Wuest, Pascal Spuhler et Omar Azzabi: «Le Conseil administratif ne doit pas pratiquer la politique de la terre brûlée!». Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter l'urgence pour cet objet qui traite d'un sujet sensible. Vous savez qu'une manifestation a eu lieu le 26 février dernier; certains d'entre vous y étaient peut-être. Les employés de la Ville sont descendus dans la rue sous les fenêtres du Conseil administratif. Il y a le feu dans la maison, comme on dit, et des problèmes de négociation, ou même une absence de négociation du côté de l'exécutif. En l'occurrence, ceux qui étaient dans la rue touchent les plus bas salaires de la fonction municipale, notamment les gens de la Voirie. Je vous invite ce soir à accepter un moratoire sur les attaques contre les droits acquis des employés de la Ville.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-257 est acceptée par 64 oui contre 8 non.**

**La présidente.** La cinquième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-258, de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Pour préserver ses prestations et son service public, la Ville de Genève ne doit pas participer au dumping fiscal». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Je vous remercie, Madame la présidente. Il est urgent que le Conseil municipal ouvre ce débat à la fin de la législature et invite le Conseil administratif à ne pas baisser les revenus de la Ville, parce que nous allons au-devant d'années compliquées. Nous devons répondre à l'urgence climatique, aux besoins qui augmentent et assurer un service fort. C'est l'occasion de réaffirmer la valeur redistributive de l'impôt et son importance. Je vous remercie de soutenir cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-258 est acceptée par 47 oui contre 20 non.

**La présidente.** La sixième urgence, déposée par les groupes de gauche, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-256, de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Morten Gisselbaek, Maria Casares, Christina Kitsos, Alfonso Gomez, Steven Francisco et Ariane Arlotti: «Allocations personnalisées en faveur des personnes âgées et des personnes au bénéfice de l'assurance-invalidité: l'indexation à la hausse s'impose!». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Merci, Madame la présidente. Nous sommes tous dans la rue pendant la campagne électorale et nous avons tous pu voir qu'il y a urgence: des personnes âgées nous approchent pour nous expliquer combien les difficultés augmentent pour elles. Je fais le parallèle avec les tarifs des crèches, augmentés parce que le coût de la vie a augmenté. Nous nous sommes aperçus que les allocations personnalisées pour les personnes âgées et les personnes au bénéfice de l'assurance-invalidité n'ont pas été revues depuis 1987! Et depuis 1987 nous avons subi une augmentation du coût de la vie de l'ordre de 54%. Il est donc temps aujourd'hui de se pencher sur l'aide qu'on offre à ces personnes. Je vous invite à accepter cette urgence, Mesdames et Messieurs, en vue d'un renvoi direct en commission, sans faire de chichis.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-256 recueille 36 oui et 36 non. La présidente départage les voix en votant oui. La motion d'ordonnancement est acceptée.

**La présidente.** La septième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-257, de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Maria Pérez, Daniel Sormanni et Christina Kitsos: «Accélérer la transition écologique: pour la neutralité carbone des bâtiments propriété de la Ville de Genève en 2030». Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Madame la présidente. Comme nous n'avons toujours pas à ce jour une réponse globale et coordonnée du Conseil administratif sur la résolution R-242 décrétant l'urgence climatique, et comme nous avons les uns et les autres dit à différentes reprises qu'il faut des propositions ambitieuses en matière de politique contre les dérèglements climatiques, nous déposons ce projet de délibération, à renvoyer à la commission des finances. Il demande que la Ville investisse des montants importants pour rendre ses bâtiments propres sur le plan énergétique, tant du patrimoine financier que du patrimoine administratif. Le Canton de Genève a émis récemment des obligations sur quarante ans à 0%. Les Transports publics genevois ont émis des obligations sur dix ans à 0%. Aujourd'hui, c'est le moment d'investir pour rénover l'ensemble de notre parc immobilier. Il s'agit de donner les moyens à la Ville d'entamer ce travail, raison pour laquelle je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accorder l'urgence à ce projet de délibération, puis de le renvoyer à la commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-257 est acceptée par 42 oui contre 27 non (1 abstention).

**La présidente.** La huitième motion d'ordonnancement, déposée par l'Union démocratique du centre, demande le traitement en urgence de la motion M-1502, «Végétalisons la place Dorcière!». Je donne la parole à M. Scherb.

**M. Pierre Scherb (UDC).** Je vous remercie, Madame la présidente. Chers collègues, vous aviez déjà accepté l'urgence pour notre motion le 4 février 2020. Celle-ci vise à végétaliser la place Dorcière et l'urgence est justifiée par le fait que nous avons accepté de renvoyer la motion M-1492 en commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 janvier 2020. Les deux objets poursuivent le même but et il importe donc de les traiter en même temps en commission.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1502 est acceptée sans opposition (69 oui et 1 abstention).**

**La présidente.** La neuvième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1513, de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Corinne Goehner-da Cruz, Gazi Sahin, Maria Casares, Alfonso Gomez et Delphine Wuest, «Caserne des Vernets – non à la surdensification – pour un projet équilibré». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Madame la présidente. Cet objet est soumis à une urgence de calendrier tout à fait réelle. Le Département du territoire et le conseiller d'Etat, M. Hodggers, s'appêtent à délivrer dans les prochaines semaines une autorisation de construire dans le périmètre du plan localisé de quartier des Vernets, sur le terrain de la caserne des Vernets. C'est donc le dernier moment si le Conseil municipal veut réagir à ce projet en demandant au Conseil administratif d'intervenir au plus vite. Rappelons qu'il s'agit d'un projet trop dense au centre-ville de Genève, avec des bâtiments de hauteur hors normes, de futurs îlots de chaleur, la suppression de 108 arbres en pleine terre, une école primaire coincée entre d'immenses immeubles et aucun espace de rencontre pour les habitants.

Un débat démocratique est indispensable. La population a montré lors des dernières votations...

**La présidente.** Vous aviez une minute, Madame Studer, et elle est écoulée.

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* ... qu'il n'est jamais trop tard pour modifier un projet urbain. Merci d'accepter l'urgence pour traiter cet objet!

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1513 est refusée par 34 non contre 32 oui (1 abstention).*

**La présidente.** La dixième motion d'ordonnancement, déposée par M<sup>me</sup> Studer et M. Sahin, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1514, de M<sup>mes</sup> et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Stop aux allègements fiscaux en faveur des entreprises actives dans les domaines du négoce et de la finance». Je donne la parole à qui veut la prendre... Madame Studer? Monsieur Sahin? Pour une minute, Madame Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, vous avez vu dans les médias combien fait débat la question des allègements fiscaux décidés par le Conseil administratif en faveur d'entreprises actives dans le domaine du négoce et de la finance. Il est important que le Conseil municipal réfléchisse à cette question rapidement. Nous vous proposons donc d'accorder l'urgence à cet objet.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1514 est refusée par 51 non contre 18 oui.*

**La présidente.** Les motions d'ordonnancement portant les numéros 11 à 19 ont été déposées par M. Sormanni, qui demande l'urgence pour tous les objets concernant les notes de frais du Conseil administratif, soit les rapports M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A, R-228 A et R-231 A. Monsieur Sormanni, vous voulez défendre le principe de ces urgences? Monsieur Sormanni? Nous avons convenu que ces objets seraient traités après le rapport PR-1371 A, qui concerne le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il est important qu'on discute de ces frais professionnels, abordés dans ces rapports, si possible après le rapport PR-1371 A. Mais, si on n'y arrive pas, il faut en parler dans les séances qui suivront demain. Car, quoi qu'il arrive, ces objets doivent être traités avant la fin de la législature. Ça me paraît assez logique.

**La présidente.** Merci, Monsieur Sormanni. Considérant qu'il s'agit d'un seul et même sujet et que tous ces rapports sont liés, je fais voter toutes ces motions d'ordonnancement d'un seul coup.

*Mises aux voix, les motions d'ordonnancement portant sur les rapports M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A, R-228 A et R-231 A sont acceptées par 66 oui contre 1 non.*

**La présidente.** La vingtième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1515, de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Pour la création d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de la ferme de Budé». Qui la défend? C'est M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Madame la présidente. Il est maintenant temps de créer une maison de quartier au Petit-Saconnex; elle est réclamée depuis de très nombreuses années. Il y a des possibilités pour le faire à la ferme de Budé, même si cela nécessitera un certain nombre de négociations avec l'Etat. Il est relativement urgent de pouvoir en discuter, d'où ma motion d'ordonnancement, que je vous invite à soutenir, Mesdames et Messieurs. C'est une nécessité d'avoir enfin une maison de quartier dans ce secteur, dans ce quartier qui se développe fortement aujourd'hui avec de nouveaux immeubles.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1515 est refusée par 55 non contre 15 oui.*

**La présidente.** La vingt et unième motion d'ordonnancement, déposée par M. Daniel Sormanni et M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-258, de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Pour des agent-e-s de la police municipale rémunéré-e-s à la hauteur de leurs compétences». Qui prend la parole pour la défendre, M. Sormanni ou M<sup>me</sup> Menétrey? Décidez-vous! Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. La rémunération des agents de la police municipale (APM) est importante. Malheureusement, alors qu'on leur avait promis deux classes de salaire en plus, une seule a été actée. Je ne dis pas que rien n'a été fait, mais on attend une réponse du Conseil administratif à ce sujet avant la fin de cette législature, qui approche à grands pas. Par conséquent, il est temps de renvoyer une fois encore en commission ce projet de revalorisation, afin de donner une seconde classe supplémentaire aux APM. Je vous invite donc à soutenir cette demande de traitement en urgence, Mesdames et Messieurs.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-258 est refusée par 45 non contre 24 oui.*

**La présidente.** La vingt-deuxième et dernière motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-259, de M<sup>me</sup> et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!». Elle

a été déposée par le groupe des Verts et je donne la parole à M. Omar Azzabi pour la défendre.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Merci, Madame la présidente. L'urgence se justifie par la santé des habitants de la Ville. Une étude de Greenpeace a établi que le coût pour la santé liée à la qualité de l'air est aujourd'hui de 16 milliards de dollars par an pour la Suisse, soit 1900 dollars par tête. L'émission *Temps présent* du 16 janvier dernier a révélé de vrais scandales quant à la mesure de la qualité de l'air en milieu urbain, notamment s'agissant de la station située à la rue Necker, illégalement placée et qui ne fournit pas de données adéquates quant aux politiques publiques entreprises. Le traitement actuel de la question au Grand Conseil ne prévoit pas de mesures spécifiques pour la Ville, et encore moins de mesures d'accompagnement quant à la détermination de la qualité de l'air. C'est pourquoi les Verts vous demandent d'approuver cette résolution, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales, afin que le Conseil administratif s'adresse de manière urgente au Canton et que celui-ci prenne urgemment des mesures.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-259 est refusée par 40 non contre 31 oui.*

**La présidente.** Nous traiterons les objets déclarés urgents demain dès 20 h 30, comme il se doit. Je vous souhaite un bon appétit; nous nous retrouvons à 20 h 35.

**7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**8. Interpellations.**

Néant.

**9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 35.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	5578
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	5578
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5579
4. Budget de fonctionnement 2020 de la Fondetec (D-32.8) . . . . .	5582
5. Pétitions. . . . .	5587
6. Questions orales . . . . .	5587
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5622
8. Interpellations . . . . .	5622
9. Questions écrites . . . . .	5622

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*